# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 12-7-71 190528

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

*Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux - Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars* - ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02

Tél. 88.30.34 88.06.15 Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL 25 Fr

SUPPLEMENT N° 1 au BULLETIN N° 130 DE JUILLET 1971



## VIGNE

MILDIOU -

L'arrêt, sauf localement, des précipitations a ralenti l'activité du mildiou, et l'extension à partir des foyers primaires est peu rapide. En conséquence: .

- dans les vignobles de la Loire Atlantique et le vignoble de Muscadet de Maine et Loire, un traitement devra être exécuté dans les premiers jours de la semaine du 12 au 17 Juillet.
- dans les vignobles du Maine et Loire, autres que ceux du Muscadet, y compris les vignobles du Saumurois, le prochain traitement pourra n'être exécuté que dans le milieu de la semaine du 12 au 17 Juillet.
- dans tous les autres vignobles, effectuer également un traitement dans le milieu de la semaine du 12 au 17 Juillet.

Toutefois très localement des foyers virulents existent. Dans ces foyers un traitement immédiat devra être exécuté si la dernière protection a été éliminée par des pluies d'orage.

OIDIUM -

Les conditions climatiques redeviennent favorables à l'oïdium et la vigne atteint un stade sensible. Sur les cépages sensibles, il est donc conseillé soit d'ajouter un fongicide actif contre l'oïdium à la bouillie anti-mildiou, soit d'exécuter un poudrage.

## POMME DE TERRE

MILDIOU -

- dans le département de Maine et Loire, on constate une extension du mildiou. Par conséquent, dans toutes les cultures de plantation tardive, il y a lieu d'effectuer un traitement dès maintenant.
- dans les départements de la Loire Atlantique et de la Vendée, l'application conseillée dans le bulletin du 25 Juin devra être renouvelée si, localement elle a été éliminée par des pluies, dans les cultures qui ne sont pas destinées à être défanées ou arrachées prochainement.
- dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne, le mildiou est virulent dans différentes régions. En conséquence, il y a lieu d'effectuer un nouveau traitement partout où la dernière protection a été éliminée par les pluies, dans les cultures qui ne sont pas destinées à être défanées ou arrachées prochainement.

Il est rappelé que grâce au défanage sur les variétés qui arrivent en fin de végétation et atteintes par le mildiou, on peut éviter la contamination des tubercules. Ce défanage est obligatoire dans les cultures destinées à la production de plants.

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur Gérant : L. BOUYX

.../... 

## CULTURES LEGUMIERES

**MILDIOU et ALTERNARIA DE LA TOMATE** - La protection conseillée dans le bulletin du 25 Juin devra être renouvelée dans les premiers jours de la semaine du 12 au 17 Juillet.

**TEIGNE DU POIREAU** - Effectuer un traitement dès réception de cette note.

## TABAC

**MILDIOU** - Des foyers ont été découverts dans les départements de la Vendée et du Maine et Loire. En conséquence, il est indispensable d'appliquer rigoureusement les recommandations du S.E.I.T.A.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux:
J. DIXMERAS

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles:
R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 8 JUILLET 1971